

haute situation, les hautes relations, l'état ecclésiastique cessent de conférer l'impunité. Ami des livres, des arts et des constructions, il protège les hommes illustres et les comble de ses dons. « Rigueur et amas de richesses, » telle est sa devise. Par sa célèbre bulle *Immensa æterni Dei*, il institue les Congrégations, entre lesquelles il répartit les affaires de son gouvernement et de toute la chrétienté ; il les consulte et presque toujours se rend à leurs avis.

La partie la plus intéressante pour nous est celle qui concerne la France alors en proie à toutes les horreurs d'une guerre à la fois religieuse et civile. Le but que Sixte-Quint a toujours poursuivi a été le triomphe de la foi catholique dans notre pays : mais en même temps son désir le plus cher fut de conserver à la France son rang de puissance de premier ordre. Aussi, en dépit des obsessions du roi Philippe II, d'Olivarès et du duc de Sessa, ses secrètes prédilections sont elles en faveur du roi de Navarre qu'il regarde comme le seul vrai roi de France. Lorsque la conversion du Béarnais lui semble un fait non seulement probable, mais nécessaire, inévitable, il ne craint pas de rompre ouvertement en visière à l'Espagne. Comme Français, nous devons garder à Sixte-Quint une éternelle reconnaissance pour avoir véritablement sauvé l'intégrité du royaume.

Nous aurions aimé voir l'auteur s'étendre un peu plus longuement sur l'existence de Sixte, antérieure à son érection au pontificat, savoir quelle fut la tournure particulière de son esprit alors qu'il n'était que le prédicateur fra Felice. Tonna-t-il contre la corruption de la cour de Rome, contre le népotisme, les abus du siècle, comme le dominicain Guillaume Pepin, comme Gabriel Barelete, comme Geiler de Kaisersberg, comme notre compatriote Anthoine Fradin, né à Villefranche en Beaujolais ? Une étude plus approfondie de cette partie de son existence nous eût particulièrement intéressé : et nous pensons que M. de Hübner comblera cette lacune dans les éditions qui suivront. C. LAVENIR.

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DES FEMMES EN FRANCE, par PAUL ROUSSELOT. — Didier, Paris, 1883, 2 vol. ; prix : 7 fr.

A notre époque troublée, où il se livre chaque jour de si ardents combats autour de la grande question de l'éducation des femmes, il n'est pas inutile de se reporter, en compagnie d'un historien exact et fidèle, aux siècles antérieurs pour voir comment a été comprise et réglée avant nous cette importante matière. Dans cette étude, le nouvel ouvrage de M. Rousselot pourra être avantageusement pris pour guide. En effet, il suit pas à pas, expose et commente les doctrines qui ont eu cours à ce sujet depuis les premiers moments du christianisme jusqu'à nos jours. Il entre pour chacune dans une foule de détails : on pourrait même lui reprocher un peu de prolixité et des longueurs. Le chapitre consacré au dix-neuvième siècle est peut-être celui qui intéresse le plus vivement. Les différentes législations qui ont régi l'éducation des filles, les rapports des doctrines professées sur la question avec les systèmes de philosophie pure et de philosophie politique alors en faveur, les théories des réformateurs, les revendications des exaltés, sollicitent tour à tour l'attention du lecteur. Quant aux conclusions du livre, elles peuvent être et seront discutées : mais quel que soit le parti auquel